

# CR de réunion

12/04/18 - Encadrement & Emploi

## Personnes présentes

- Céline DA SILVA (CT95)
- Céline GOUDARD (CT95)
- Lysiane DOSIÈRE (GERC)
- Stéphane AGULAR (Les Lézards)
- Didier COUPLAN (CVE)
- Yoann BALLURIAUD (CEB)
- Christophe GUILLOT (A2DM)
- Alex DUFAG (A2DM)

Absents excusés :

- Éric BAUDRY (Mur d'Eau)

## Ordre du jour

- Besoin en encadrement des clubs
- Emploi d'un nouveau moniteur dans le Val d'Oise
- Remplacement du poste d'Agent de Développement
- Emploi des salariés moniteurs sous l'égide du CT95

## Besoins des clubs en encadrement

### 1 CVE

Besoin d'encadrement pour un créneau : actuellement le MERCREDI soir. 1H30 ou 2h. Peut-être déplacé le mardi si besoin.

### 2 GERCC

Pour le moment, avec Olivier & Emma, ça tourne bien : pas besoin de besoins spécifiques d'encadrement.

Par contre, si Emma est prise par autre chose l'année prochaine, ça poserait problème pour le créneau de 12h-13h30 du samedi matin (1h30).

### 3 CEB

- créneaux du samedi matin (actuellement encadrés par Benoît) : 9h-11h (2h)
- créneaux du mercredi remis en question (actuellement encadrés par Babis) : 14h30-19h (2h mairie & 2h30 CEB)

### 4 A2DM

Créneaux du mercredi aprèm (actuellement encadrés par Benoît) : 16h-20h (4h)

## 5 Les Lézards

- Créneau du mardi soir, 18h-20h (2h) : actuellement encadré par des bénévoles qui arrêtent
- Créneau du vendredi soir (actuellement encadrés par Benoît) : 18h-20h (2h)
- Pourquoi pas ouvrir un créneau le mercredi après-midi : 18h-20h (2h)

## 6 Synthèse

Besoin exprimés :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>CVE</b>			2h				
<b>GERC</b>						1h30	
<b>CEB</b>			2h30 (+2h)				
<b>A2DM</b>			4h				
<b>Les Lézards</b>		2h	(2h)		2h		

→ nombre d'heures en terme de besoin d'encadrement : jusqu'à 18 heures au total

Version **hypothétique** pour harmoniser les jours (*en donnant priorité au plus gros volume horaire et en déplaçant prioritairement les créneaux pouvant être recalés ailleurs*) :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>CVE</b>		2h					
<b>GERC</b>						1h30	
<b>CEB</b>			2h30 (+2h)				
<b>A2DM</b>	4h						
<b>Les Lézards</b>		2h			2h		

→ 16h

## Emploi d'un nouveau moniteur

Vu les contraintes de budget des clubs pour rémunérer des professionnels, il semble compliqué de miser sur le recrutement d'un moniteur professionnel extérieur qui viendrait s'installer dans le Val d'Oise : il faudrait créer une fiche de poste 35h (*pour que ça soit attractif*) et rémunérer à hauteur du prix du marché (entre 18€ & 25€ net par heure). D'autant qu'il n'a pu être possible de faire de demande de subvention CNDS-Emploi en ce sens pour la saison prochaine (*due au faible niveau d'avancement sur ce sujet et au fait que nous n'ayons pas l'identité du futur salarié, ce qui est demandé pour cette subvention*).

La solution retenue par le comité est de passer par la formation de bénévoles impliqués actuellement dans le Val d'Oise et souhaitant se professionnaliser.

Emmanuelle GRIMAL, encadrant actuellement au GERC, titulaire d'un brevet fédéral d'initiateur SAE et en cours d'obtention d'un brevet d'Initiateur Escalade, souhaite passer le CQP AESA en octobre prochain (*formation de 5 semaines étalées sur 5 mois*).

À ce titre, il a été possible de faire une demande de subvention CNDS-Apprentissage Pour Emma (*montant demandé : 3000€*).

Le CQP ne permet normalement d'encadrer 360 heures par an, soit 10h/semaine pendant 36 semaines. L'idée serait de passer par un contrat à temps partiel, ce qui convient à Emmanuelle car cela lui permettrait de continuer son activité d'écrivain en parallèle. Pour bénéficier des aides visées (*CNDS-Apprentissage, puis CUI-CAE*), un minimum de 20h/semaine est demandé. Il s'agirait donc de monter un contrat de 20h/semaine (*10h encadrement + préparation des cours + autres missions telles que Ouverture ; Appui aux événements annuels, etc.*), en CDII (*contrat intermittent*) de 36 semaines par an, avec un salaire annualisé.

Emma peut-donc être mobilisée sur un total de 10 heures d'encadrement par semaine, voire un peu plus (*en comptant le fait que la première année elle sera en formation, et que son CDII ne démarrera que début mars et qu'avant cela elle encadrera en tant que stagiaire de la formation professionnelle, donc sans être soumise à cette même limite horaire de 360h ; et sachant que l'année scolaire contient un certain nombre de jours fériés qui feront autant d'heures d'encadrement qui « sauteront » et pourront être remobilisées sur un planning hebdomadaire plus fourni*).

## Remplacement du poste d'Agent de Développement / Entraîneur

Benoît GUÉGAN va quitter son poste à la fin de la saison 2018. Pour remplacer un poste aussi particulier (*temps partiel, rémunération horaire faible, missions allant de la gestion de projets à l'encadrement en passant par de l'administratif*), il semble là encore compliqué de passer par un recrutement extérieur en passant par une fiche de poste.

Céline DA SILVA, qui connaît très très bien le poste et qui souhaite s'investir professionnellement dans l'escalade serait prête à quitter son poste de présidente du comité territorial et à prendre le poste en se professionnalisant dans un premier à travers un CQP AESA (*même session qu'Emma*), puis en passant un DE JEPS Escalade (*session de la FFME d'avril 2019*) qui lui permettra d'obtenir toutes les compétences professionnelles nécessaires pour ce poste (*entraînement à la compétition, encadrement sur site naturel d'escalade, formation de cadres*). Des formations fédérales complémentaires peuvent être à prévoir (*ouvreur de compétition, etc.*).

Elle prendrait ainsi le poste dès que passé sa Mise en Situation Pédagogique du CQP (*qui permet d'encadrer contre rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle*). Il y aurait donc un temps de battement sans que ce poste ne soit occupé (*été 2018*).

## Poste d'Olivier GAZAGNE au sein du Val d'Oise

Actuellement, 4 clubs d'escalade emploient Olivier GAZAGNE dans le Val d'Oise. Son volume horaire est de 26 heures par semaine. Le CT95 pourrait devenir employeur unique d'Olivier pour simplifier les démarches administratives, sans que cela n'impacte les lieux d'encadrement ni les créneaux couverts par Olivier. Cette idée doit être discuté avec le premier concerné. Il faut aussi voir si cela n'impactera pas les subventions auxquelles ont droit les clubs du fait qu'ils ne se retrouveront alors plus employeurs.

Cela permettrait néanmoins d'harmoniser le coût de l'encadrement par les clubs en mutualisant les coûts des différents encadrants et en faisant payer les club un tarif horaire unique quelque soit l'encadrant (*Olivier, Emma ou bien Céline*). De cette manière, il pourrait être possible de rapprocher les encadrants de leurs lieux de domiciliation pour pas que chacun ne traverse le Val d'Oise chaque

jour. Si le comité poursuit dans cette idée, cela doit être fait de manière à ce que cela n'affecte pas les acquis des travailleurs (*qu'Olivier n'y perde pas*).

Olivier est aussi Instructeur fédéral. Il semble malgré cela pas forcément pertinent de lui demander d'organiser des sessions de formation fédérales la saison prochaine à l'image de celle qu'a organisée Benoît cette saison. Il peut-être préférable d'attendre la saison 2020, une fois Céline formée, et de passer par des instructeurs indépendants d'ici là en cas de besoin.

## Répartition financière des coûts de l'emploi

En cas d'harmonisation du coût de l'encadrement professionnel pour les clubs dans le Val d'Oise, il faut intégrer les différences de coût de l'emploi selon les salariés, les temps d'encadrement respectifs, les différences de contrats, et de paiement (*annualisé ou mensualisé*).

- **Olivier** : coût moyen (*approximation entre les différents clubs*) : 45€ TTC / 26h/semaine / payé sur 36 semaines
- **Emma** : 25€/h TTC / 20h/semaine / payée sur 52 semaines
- **Céline** : 20,21€ TTC / 8h d'encadrement par semaine (+2 heures d'équipe jeune départementale rémunérées par le CT pour arriver aux 10h max du CQP) / payés sur 36 semaines

Tableau récapitulatif :

	Coût horaire TTC	Temps de travail en encadrement (semaines)	Nombre de semaines de travail en encadrement	Volume horaire annuel	Temps de travail hors semaines d'encadrement	Semaines hors encadrement	Coût annuel de l'encadrement
Olivier	45,00 €	26	36	936			42 120 €
Emma	25,00 €	20	36	720			18 000 €
Céline (encadrements clubs)	20,21 €	8	36	288			5 820 €
Céline (reste à payer CT95)	20,21 €	16,5	36		24,5	16	19 927,06 €
<b>Coût TTC de l'encadrement pour les clubs :</b>							<b>65 940 €</b>
<b>Coût horaire TTC moyen de l'encadrement</b>							<b>34 €</b>

**Le coût horaire moyen est donc de 34€ TTC.** C'est le coût que les clubs auraient à payé par heure dont ils bénéficieront (*encadrements, et dans le cas d'Emma d'autres heures à se partager concernant de l'ouverture, de la gestion EPI ou autres missions dans la limite des prérogatives d'un CQP*).

Un exemple de répartition horaire et salarial de l'encadrement pourrait être le suivant :

	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi matin	Samedi aprèm	dimanche	TOTAL
Olivier	18h-22h A2DM		14h30-19h CEB + mairie Beaumont	18h-22h CVE	18h-22h CEB	9h30-12h GERC	14h-19h Lézards		24
Emma	18h30- 22h30 GERC		15h30-20h GERC			9h30-13h30 GERC			12,5
Céline	18h-20h Lézards	18h-20h Lézards	18h-20h CVE		18h-20h Lézards		14h-16h EJD		10

Cette première répartition chiffres ont juste pour but d'entamer une réflexion qui pourra aboutir à un planning d'encadrement qui arrangera au mieux tous les acteurs d'ici à la saison prochaine.

## Divers

Prochaine réunion du CT : 29/06/18